



DÉPARTEMENT  
DES ALPES-MARITIMES



COMITÉ ALPES  
MARITIMES  
FFHÅNDBÅLL



«Esterel Gallery» - Maison Régionale des Sports - 809, Boulevard des Ecureuils - 06210 Mandelieu  
☎ 04 92 97 46 73 ✉ 6306000@ffhandball.net ➔ www.comite06handball.fr

Madame la Présidente, Monsieur le Président  
Clubs engagés U18 ans Masculin  
Qualification Région Sud

Mandelieu le 08 juin 2026

Objet : Qualification Championnat U18 ans Masculin Région Sud Saison 2026-2027

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Les qualifications Région Sud 2026-2027 se dérouleront de la manière suivante :

Huit équipes sont engagées :

**Cavigal NS 2 ; HBMMS ; AS Monaco ; Villeneuve Loubet ; Pays Grasse HB ; ASBTP Nice 2 ; AS Cannes Mandelieu ; O. Antibes JLP 2**

### **2<sup>ème</sup> Tour le dimanche 14 juin 2026**

Le dimanche 14 juin 2026 au gymnase Tocqueville à Grasse **Poule 3** :

**M1** 10H00 : CAVIGAL NICE HB 2 vs PAYS DE GRASSE ASPTT HB

**M2** 11H15 : VILLENEUVE LOUBET HB vs HB MOUGINS MOUANS-S

**M3** 12H50 : HB MOUGINS MOUANS-S vs CAVIGAL NICE HB 2

**M4** 14H10 : PAYS DE GRASSE ASPTT HB vs VILLENEUVE LOUBET HB

**Le repos entre les matchs M2/M3 doit être au minimum de 20 minutes.**

A l'issue de ces 4 rencontres, les équipes classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> sont qualifiées pour le championnat Elite Région Sud 2026-2027. Les équipes classées 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> sont qualifiées pour le championnat Excellence Région Sud 2026-2027.



SPONSOR  
PRINCIPAL





DÉPARTEMENT  
DES ALPES-MARITIMES



COMITÉ ALPES  
MARITIMES  
FFHANDBALL



« Esterel Gallery » - Maison Régionale des Sports - 809, Boulevard des Ecureuils - 06210 Mandelieu  
☎ 04 92 97 46 73 ✉ 6306000@ffhandball.net ➔ www.comite06handball.fr

Le dimanche 14 juin 2026 au gymnase des Muriers à Cannes **Poule 4** :

**M1** 11H15 : O. ANTIBES JLP HB 2 vs AS CANNES MANDELIIEU HB

**M2** 12H30 : AS MONACO HB vs AS BTP NICE HB 2

**M3** 14H05 : AS BTP NICE HB 2 vs O. ANTIBES JLP HB 2

**M4** 15H20 : AS CANNES MANDELIIEU HB vs AS MONACO HBμ

**Le repos entre les matchs M2/M3 doit être au minimum de 20 minutes.**

A l'issue de ces 4 rencontres, les équipes classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> sont qualifiées pour le championnat Excellence Région Sud 2026-2027. Les équipes classées 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> sont reversées au championnat Départemental.

En souhaitant la réussite de votre club pour cette compétition, je vous prie d'agréer, madame la Présidente, monsieur le Président, mes sincères salutations sportives.

Laurent GUELDRY  
Président CDOC



SPONSOR  
PRINCIPAL



## REGLEMENT PARTICULIER QUALIFICATION REGION SUD U 18 MASCULIN

Seuls les joueurs ayant une licence de type A, B, D, JEA, JEB ou JED millésimées 2025-2026 peuvent participer aux qualifications territoriales dans la limite de 3 non A. Les licences C sont interdites

Les clubs sous convention en 2025-2026 peuvent se présenter sous le nom de ladite convention. Si une convention est en cours de constitution, les clubs peuvent se présenter en leur nom propre avec uniquement ses joueurs.

- Les rencontres se jouent en 2 x 25 minutes et 5 minutes de repos. Ballon Taille 3 ; 3 TME par match. Exclusion 2 minutes.
- Match gagné = 3 points, Match nul=2 points, Match perdu = 1 point
- Un carton rouge ou bleu n'interdit pas la participation pour la suite de la compétition.
- Les équipes doivent **obligatoirement** disputer les compétitions sous les couleurs de leur club. En cas de couleurs identiques des deux clubs en présence, c'est au club visiteur qu'il incombe de changer de tenue. Tous les clubs sont tenus de prévoir deux jeux de maillots (Y compris les gardiens de but).
- 14 Joueurs par FDME et pour la journée. Aucun changement possible dans la même journée.
- La compétition est ouverte aux joueurs nés en 2009-2010-2011
- En cas d'égalité entre deux ou plusieurs équipes à l'issue de chaque tour, celles-ci seront départagées selon l'article 3.3.3 des Règlements Généraux des Compétitions FFHB.
- Dans le cas où un club engage 2 équipes lors de la qualification Région Sud 2025-2026, celui-ci devra fournir à la CDOC 06 une liste de 14 joueurs maximum pouvant évoluer uniquement avec l'équipe nommée 1. Cette liste sera validée par la commission ADST 06.

Laurent GUELDRY  
Président CDOC

